



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de
VILLABÉ

CONVOCATION

Villabé, le 13 novembre 2025

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABÉ

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2025.
3. Ouverture des quarts de crédit d'investissement par anticipation au budget primitif 2026.
4. Décision modificative n°2.
5. Convention type de la Foulée des Brettes 2026.
6. Convention de partenariat entre la commune de Villabé et l'association ELA.
7. Convention de partenariat avec l'association Les Fous de Villabé.
8. Mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège Rosa Parks.
9. Adhésion des communes de Cerny et d'Orveau au SMOYS – Compétence distribution de gaz.
10. Adhésion des communes de Mespuits et de Cheptainville au SMOYS – Compétence IRVE.
11. Rapport d'activité 2024 - SIARCE.
12. Rapport d'activité 2024 – GPS eau.
13. Rapport d'activité 2024 – GPS déchets.
14. Rapport d'activité 2024 – GPS développement durable.

Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

Vice-président du SMOYS

